

ployer les termes mêmes de M. Daresté, « de courtes considérations sur les lois providentielles qui ont présidé jusqu'à nous aux destinées des populations rurales. » Courtes, oui sans doute, puisqu'elles n'occupent que douze pages ; mais vraiment pleines de pensées et de vues que la plus haute philosophie de l'histoire ne désavouera pas.

Nous ne pouvons penser à résumer encore ces considérations qui sont déjà peut-être trop résumées : nous prions bien plutôt M. Daresté, soit dans une seconde édition de son ouvrage, soit dans un travail spécial, de les étendre, de les développer, de leur donner toute la clarté, toute l'évidence dont elles sont susceptibles en les entourant de leurs preuves, et surtout d'en tirer toutes les conséquences applicables au présent et à l'avenir. Bornons-nous à signaler ses principales idées, et pour ainsi dire les conclusions de ses conclusions, dussions-nous quelquefois marquer un peu plus fortement ce que cet esprit si réservé n'a fait qu'indiquer.

En premier lieu, M. Daresté croit au progrès des classes agricoles. Il n'admet point qu'elles soient restées stationnaires dans ce mouvement en avant qui est le trait caractéristique de nos sociétés modernes ; il croit pouvoir établir que leur situation matérielle s'est améliorée, et, avec elle, leur moralité. Franchement, il peut paraître étrange que cela ait besoin d'être établi ; il semble *a priori* évident que nos paysans libres et presque tous propriétaires, protégés par des lois équitables et par un pouvoir respecté, ont plus de conditions de bonheur que n'en avaient le serf du barbare, le mainmortable du seigneur féodal, et même l'homme libre de ces temps de violence où l'existence et la propriété du faible étaient si souvent menacées. Mais puisqu'il est des esprits moroses qui, mécontents du présent, placent dans le passé un âge d'or imaginaire, il est utile de leur montrer par les faits que leurs idylles sont des rêves, que leurs doléances sont in-